



# Programme d'action communautaire pour les enfants et Programme canadien de nutrition prénatale

Vision renouvelée et plan de mobilisation

Mai 2023



# Ordre du jour

 **But** : Fournir des détails sur les changements à venir au PACE et au PCNP.

- Cette présentation portera sur :
  - Pourquoi l'ASPC apporte des changements aux programmes
  - Quels changements sont proposés
  - Ce qui ne change pas
  - Calendrier et prochaines étapes

Remarque : en plus du lien vers ce webinaire, et une copie PDF de cette présentation, les principaux termes et définitions ont également été fournis en **annexe B**.

## **PACE et PCNP : Un héritage précieux**

- Le PACE et le PCNP sont des pièces maîtresses du secteur de la santé publique au Canada depuis plus de 25 ans.
- Les programmes ont réussi à :
  - atteindre les populations vulnérables;
  - aider les participants à acquérir des connaissances et des compétences importantes;
  - améliorer les comportements en matière de santé, la santé et le bien-être.
- Les programmes du PACE et du PCNP sont diversifiés, adaptatifs et très appréciés des partenaires et des intervenants fédéraux, provinciaux, territoriaux et communautaires.

# Pourquoi apporter des changements au PACE et au PCNP?

- Les évaluations de programme ont permis de relever plusieurs défis de plus en plus importants, notamment :
  - Pressions financières dues à l'inflation
  - Besoins auxquels il faut répondre
  - Portée et les objectifs du programme
  - Pressions administratives
- La plus récente évaluation a formulé un certain nombre de recommandations pour renforcer les programmes à l'avenir :

1

Veiller à ce que les **objectifs du programme** continuent d'être pertinents et qu'ils tiennent compte des besoins de la population cible, tout en considérant des moyens de renforcer le partage d'informations entre les intervenants et les organismes soutenus financièrement

2

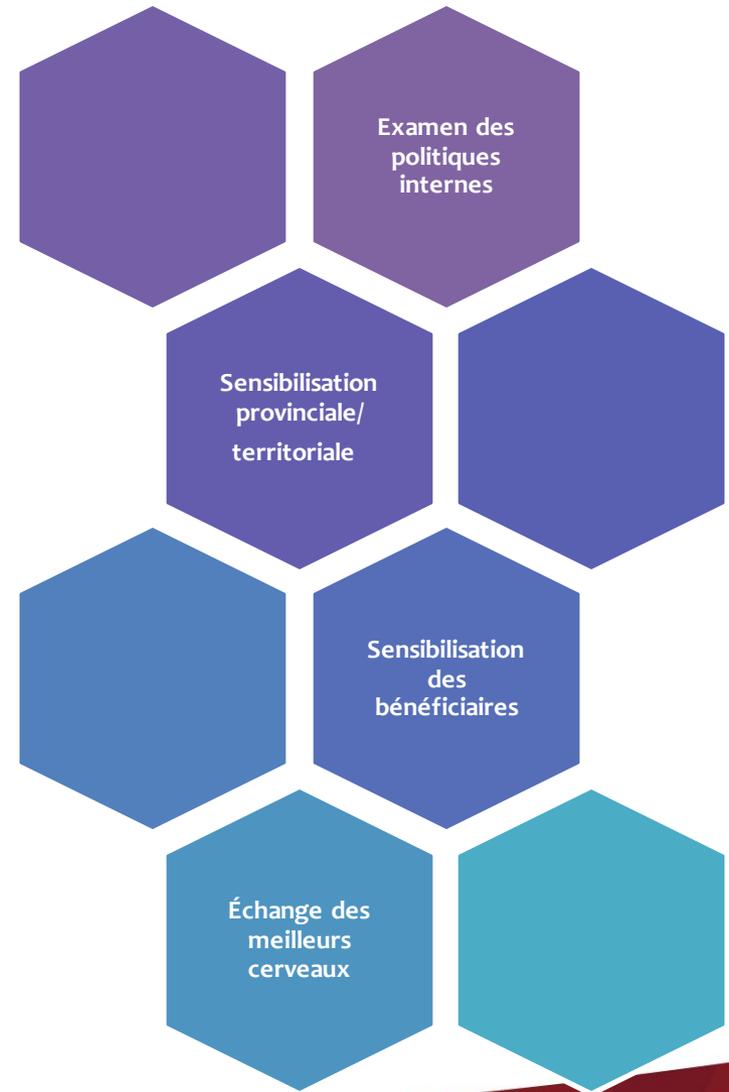
Examiner d'autres **modèles de prestation de programmes** afin d'optimiser la portée du programme et de favoriser l'atteinte des objectifs établis.

3

Explorer les possibilités de **renforcer la communication et la coordination avec les provinces et les territoires (par l'entremise des CGM)** sur les investissements qui appuient la santé maternelle et infantile.

# Comment les changements ont-ils été informés?

- Mobilisation interne permanente, séances d'information, analyse des politiques et élaboration de programmes
- Discussions du Comité de gestion mixte dans toutes les provinces et tous les territoires
- Conversations avec un Réseau des projets et examen de leur document de réflexion
- Événement d'Échange des meilleurs cerveaux en collaboration avec les Instituts de recherche en santé du Canada



## Qu'avons-nous entendu jusqu'à présent?

- Ces programmes bénéficient **d'un large soutien** dans tous les secteurs
  - Les provinces et les territoires, les collectivités, la santé publique et les chercheurs reconnaissent que le PACE/PCNP fait partie des « **squelettes** » **essentiels** qui soutiennent les enfants les plus difficiles à atteindre
- **Les priorités des provinces et des territoires (PT) ont changé** d'un portefeuille à l'autre (apprentissage des jeunes enfants, santé, services communautaires, éducation), tandis que les investissements fédéraux sont restés alignés sur le portefeuille de la santé publique
  - Investissement récent de **30 milliards de dollars** dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants
- Les programmes **ne sont pas viables dans le cadre du modèle actuel de financement et de prestation de programmes** :
  - les besoins sont plus complexes
  - il est **nécessaire de prioriser les objectifs des programmes** de façon à les harmoniser avec le rôle du gouvernement fédéral pour combler les lacunes

## Quelle est la vision renouvelée du PACE et du PCNP?

**« Les collectivités sont mobilisées**

afin de promouvoir la santé et le bien-être des jeunes enfants en réduisant les obstacles pour **les familles en quête d'équité** et **en répondant aux besoins spécifiques des collectivités.** »



**Axé sur  
la santé publique**



**Harmonisé avec  
le mandat de l'ASPC**



**Renforcement du  
modèle de  
prestation de  
programmes**



**Renouvellement  
de la  
mobilisation  
des PT**

# Comment la vision renouvelée sera-t-elle mise en œuvre?

La vision renouvelée du PACE et du PCNP en 2025 :

- Regrouper les programmes en **un seul fonds** qui peut répondre aux besoins et aux priorités des collectivités dans le cadre de deux volets :

1

Information et soutien prénatals et postnatals

2

Information et soutien sur le rôle parental et la santé des enfants

- Le fonds appuiera des **projets quinquennaux** axés sur les activités et les programmes **de santé publique en amont**.

Remarque : Voir **l'annexe A** Ébauche du modèle logique du programme à la fin de la présente présentation pour plus de détails sur les extrants et les résultats attendus du nouveau fonds.

# Qu'est-ce qui change?

DE

Financement continu pour appuyer la prestation continue de services



Renouvellement automatique des ententes de contribution existants tous les 5 ans



L'accent est mis principalement sur le soutien aux organisations individuelles (bon nombre ont conclu des ententes de contribution pour des montants très faibles, c.-à-d. moins de 50 000 \$ par année)



À

Un financement limité dans le temps, axé sur les projets, pour appuyer les activités visant à répondre aux besoins identifiés par la collectivité

Processus de demande ouvert et concurrentiel tous les 5 ans pour assurer l'équité et la transparence en ce qui concerne l'accès au financement

Un modèle qui s'appuie sur les approches existantes et les élargit pour tirer parti des partenariats de collaboration au niveau communautaire

## Qu'est-ce qui change? (suite)

DE

Financement de projets autonomes non liés à la prestation de services pour soutenir la mobilisation et le transfert de connaissances



Résultats généraux du programme qui comprennent l'apprentissage et l'éducation des jeunes enfants



Financement renouvelé automatiquement, sans preuve correspondante de besoin continu



À

Les meilleures pratiques au niveau du projet seront partagées, et la mobilisation et l'échange des connaissances seront coordonnés par l'ASPC

Accent plus marqué sur les résultats de santé publique en amont

Financement fondé sur des évaluations des besoins mises à jour entreprises au niveau communautaire

## Qu'est-ce qui ne change pas?

Vision du programme

Populations visées

Activités et dépenses admissibles

**Le programme renouvelé s'appuiera sur l'héritage de plus de 25 ans du PACE et du PCNP en matière de soutien aux femmes enceintes, aux enfants d'âge préscolaire et aux familles confrontés à des obstacles à l'équité en matière de santé, au moyen d'un financement direct des organismes communautaires.**

## Quand les changements se produiront-ils?

- La planification du nouveau programme qui entrera en vigueur au **1<sup>er</sup> avril 2025**
- Les prochaines étapes comprennent :

**Prolonger les ententes de financement actuelles jusqu'au 31 mars 2025**

- Mobiliser les partenaires et les intervenants
- Affiner et finaliser le cadre du programme
- Soutien au renforcement des capacités

Été 2023

Automne/hiver 2023

- Étape 1 du processus de demande : Lettres d'intention

- Étape 2 du processus de demande : Invitation à présenter une demande de financement

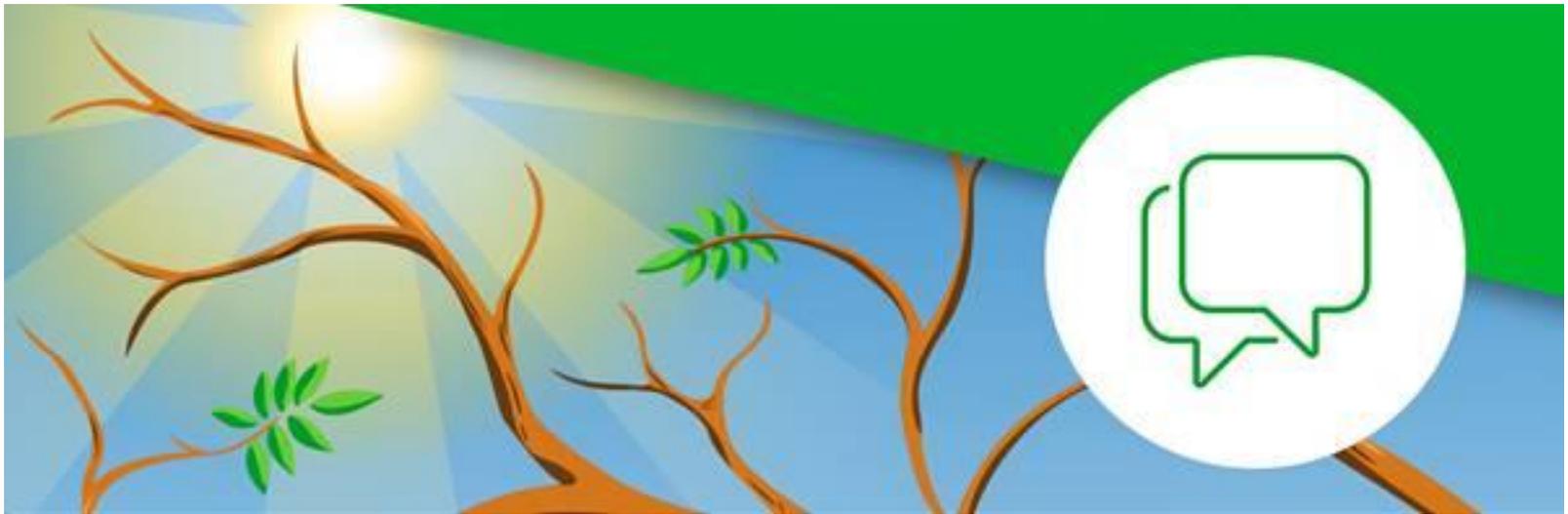
Hiver/printemps 2024

**Élaborer de nouvelles ententes de contribution pour le 1<sup>er</sup> avril 2025**

# Comment les organisations participeront-elles aux changements?

Activités/Prochaines étapes	Objectif	Calendrier provisoire
<b>Séances de discussion régionales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discuter de la vision et des objectifs du programme renouvelé, répondre aux questions, obtenir des commentaires sur les lignes directrices proposées du programme (c.-à-d. les critères de sélection) et les soutiens potentiels pour le processus de transition ou de demande</li> </ul>	De mai à juin
<b>Communiqué sur les prochaines étapes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résumer ce que nous avons appris au moyen de séances de discussion régionales et confirmer le calendrier et les prochaines étapes</li> </ul>	De juillet à août
<b>Renseignements sur le processus de demande</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les organisations sur le processus de demande</li> <li>• Soutien supplémentaire (à confirmer)</li> </ul>	Automne / Hiver

**Merci!**



Contribution (en dehors de la sphère d'influence directe)

# Modèle logique PROVISOIRE

**Réduction des inégalités en matière de santé et de développement des enfants**  
**Amélioration de la santé et du bien-être des enfants**

Résultats finaux

Résultats à long terme

Résultats à moyen terme

Résultat à court terme

Extraits

Activités

Activité de l'ASPC

**Les participants au programme améliorent leurs comportements en matière de santé** (p. ex. initiation à l'allaitement, pratiques de santé prénatale, alimentation saine, activité physique).

**Les participants au programme ont une meilleure santé et un meilleur bien-être**

**Les participants au programme acquièrent des connaissances et des compétences** (p. ex. allaitement, rôle parental, nutrition/alimentation saine, santé et sécurité des nourrissons et des enfants).

**Les participants au programme bénéficient de meilleurs facteurs de protection** (p. ex. attachement parent-enfant, soutien social, accès à d'autres programmes et services).

**Les femmes enceintes, les enfants et leurs parents qui font face à des obstacles liés à l'équité en matière de santé ont un meilleur accès aux soutiens, aux programmes et aux activités.**

**Programmes communautaires**

**Partenariats et collaboration**

**Les besoins communautaires en matière de santé publique sont définis, des partenariats sont établis et des fonds sont alloués aux organisations communautaires pour répondre aux besoins dans un ou plusieurs des volets suivants :**

**Soutien et éducation prénatals et postnatals**      **Soutien et éducation sur le rôle parental et la santé des enfants**

**Fournir du financement pour renforcer les capacités en matière de santé publique en mobilisant les communautés pour améliorer la santé et le bien-être des enfants, promouvoir des grossesses saines, renforcer les capacités parentales, développer la résilience des familles, faciliter l'accès aux soutiens et réduire les obstacles à l'équité en matière de santé.**

## Annexe B : Termes et définitions clés

Terme	Définition
Partenariats de collaboration	<p>Un arrangement où des organismes partageant les mêmes idées se réunissent pour travailler sur un objectif commun. Les parties concernées accepteraient de partager les ressources et les connaissances et de travailler ensemble pour maximiser la portée, l'incidence et la capacité. Les exemples de partenariats de collaboration comprennent, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un projet qui fonctionne comme un modèle en étoile, où une organisation étend ses activités et ses programmes à de nombreux autres sites.</li><li>• Un groupe d'organismes semblables ayant un mandat semblable (par exemple, qui desservent des familles avec de jeunes enfants) ou des collectivités (par exemple, qui desservent un groupe de population particulier) se réunissent pour former un projet plus vaste qui touche une ville, une région ou une autre région géographique.</li></ul>
Évaluation des besoins communautaires	<p>Une approche pour déterminer et comprendre les besoins les plus pressants de la collectivité. Il s'agit là d'une première étape importante dans la création de programmes efficaces pour les enfants et les familles. L'évaluation des besoins cerne les ressources et les forces de la collectivité qui servent les enfants et les familles et révèle les lacunes dans les services qui existent. Les types de données probantes qui peuvent servir à l'évaluation des besoins comprennent les données démographiques (par exemple, âge, sexe, origine ethnique, revenu, etc.) tirées du recensement ou d'autres sources de données fiables, les résultats du sondage auprès des participants, les évaluations de projets, les commentaires des partenaires communautaires, des groupes de discussion, etc.</p>

## Annexe B : Termes et définitions clés (suite)

Terme	Définition
Populations confrontées à des obstacles à l'équité en matière de santé (ou familles qui cherchent à obtenir l'équité)	Ceux et celles qui ne peuvent pas atteindre leur plein potentiel de santé en raison de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité ou de leur expression de genre et de leur handicap. Par exemple, les familles vivant dans la pauvreté, les familles de jeunes parents, les familles qui sont isolées socialement ou géographiquement et les familles qui font face à d'autres obstacles systémiques (par exemple, les familles autochtones, les populations racialisées, les nouveaux arrivants au Canada, etc.).
Financement de projet	Financement pour un financement limité dans le temps (cinq ans) qui appuie des activités qui répondent à des besoins communautaires particuliers qui s'harmonisent avec les volets de financement du programme. Il s'agit d'un changement par rapport à l'approche antérieure qui a fourni un financement continu à long terme pour soutenir les organisations communautaires.
Facteurs de protection	Conditions ou attributs chez les personnes, les familles ou les collectivités qui favorisent la santé et le bien-être des enfants et des familles. Par exemple, la confiance et la résilience parentales, les liens sociaux et le soutien, etc.
Résultats de santé publique en amont	Les résultats qui visent à créer des environnements positifs et à contribuer à améliorer les conditions de santé et de bien-être à court et à long terme. Les projets financés tiennent compte des obstacles structurels à l'équité en santé et des déterminants sociaux plus vastes de la santé et visent à soutenir les grossesses en santé, à renforcer les capacités parentales, à renforcer la résilience familiale et à faciliter l'accès aux soutiens de santé pour les enfants, dans le but d'autonomiser et de favoriser de meilleurs résultats de santé tout au long de la vie.